



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 08 mai 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

8^{ème} séance – 2013 / 2014

Séance du jeudi 8 mai 2014

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance de l'année 2014 qui correspond à la 8^{ème} de la session 2013-2014 de notre Conseil communal. Le Bureau et Madame la secrétaire vous souhaitent également la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à notre séance depuis le balcon ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous font l'honneur de suivre nos débats derrière leur écran. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum S.A., en charge du son, qui sont fidèles au poste.

Je vous informe que la séance de notre Conseil sera retransmise aux dates suivantes:

- *Le samedi 10 mai 2014 à 20h00*
- *Le dimanche 11 mai 2014 à 14h00*
- *Le vendredi 16 mai 2014 à 20h00*
- *Le samedi 17 mai 2014 à 14h00*
- *Le dimanche 18 mai 2014 à 18h00*

Vous pourrez également retrouver cette séance sur le site Internet de la Ville de Renens.

Le quorum étant largement atteint, je déclare cette séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du Règlement de notre Conseil, 61 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Maud Catillaz, Irène Frei-Premet, Elodie Golaz Grilli et Elodie Joliat ainsi que MM. Byron Allauca, João-Batista Domingos, Nicolas Freymond, Jean-François Jeanrichard et Didier Vienet

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Ricardo Gaspar, Frédéric George, Antonio Lepore, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Russo, Abdullah Tabib et Jérôme Tendon

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. Alberto Mocchi au sujet de l'installation de nouvelles boîtes aux lettres pour le dépôt des enveloppes de vote,
- Une interpellation de M. Oumar Niang concernant le quartier de Florissant,
- Une interpellation de M. Michele Scala concernant les aînés,
- Une interpellation de M. Daniel Rohrbach relative aux résidents secondaires,

- Un dépôt de postulat intitulé "Fêtes des écoles à Renens: Lausanne, Prilly et Renens alors?" par Mme Elodie Golaz Grilli.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 08 mai 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2014
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher-Jaccard relative au stationnement des véhicules aux abords de la piscine.
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets".
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election** du Bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^{ème} vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
12. **Rapport de commission – Préavis N° 50-2014** – Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b.
M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 51-2014** – Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse
14. **Rapport de commission – Préavis N° 52-2014** – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter
Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente-rapporteuse

15. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 53-2014 – Préavis N° 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers – Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)

Sur proposition du Bureau du Conseil, la Commission du préavis N° 53-2014 sera identique à celle qui a étudié le préavis N° 38-2013

16. Motions, postulats, interpellations

17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 avril 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 avril 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

J'ai reçu la démission de M. le Conseiller communal Christophe Kocher dont je vais vous lire le courrier:

*"Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

C'est avec regret et un pincement au cœur que je vous transmets ma démission du Conseil communal. Mes diverses activités et le temps manquant m'obligent aujourd'hui à faire des choix et après avoir siégé plus de 10 ans au sein de notre Conseil, je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique.

Je tiens à vous remercier chers collègues conseillères et conseillers pour les intéressants débats sur l'avenir de notre Ville, nos divers échanges et votre amitié. Je remercie mes collègues de la Commission de gestion et leur souhaite le meilleur pour l'exécution de leur mandat et adresse toute ma reconnaissance aux électeurs qui m'ont fait confiance.

Renens possède encore et toujours un magnifique potentiel de développement en termes de qualité de vie, d'urbanisme et de culture. Je quitte ce Conseil en ayant l'intime conviction que vous saurez tout mettre en œuvre afin que cette Ville puisse enfin bénéficier de l'envergure et de l'image qu'elle mérite.

Je vous adresse à tous et toutes de fructueux débats et vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite de votre mandat.

Meilleures salutations.

Christophe Kocher"

Je vous remercie Monsieur Christophe Kocher pour votre engagement au sein de notre Conseil Communal et aussi des bons moments que j'ai passé avec vous pendant deux ans à la Commission de gestion et je vous souhaite mes meilleurs vœux pour votre avenir.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

❖ Représentations

J'ai participé aux événements suivants:

- *Le 26 avril 2014 à l'ouverture du 1^{er} Marché d'été de la Ville de Renens, le beau temps était avec nous.*
- *Le 28 avril 2014 à la visite particulière de l'exposition des projets proposés lors du concours d'architecture du projet de la gare où vous étiez tous invités comme également les conseillers des communes de Chavannes, Ecublens et Crissier.*
- *Le 03 mai 2014 au concours de la FVSP à Vevey où l'équipe du SDIS Malley a terminée 1^{ère} dans leur catégorie AIR avec mention très bien et félicitations du jury. Je les félicite de leur succès.*
- *Le 07 mai 2014 à la Cérémonie organisée par Lausanne Région de la remise des prix du 12e prix PERL. Lunaphore, fondée en 2014 par Ata Tuna Ciftlik, Déborah Heintze et Diego Gabriel Dupouy, a développé sa propre technologie. Ses trois créateurs ont ainsi remporté hier soir le premier prix de la 12e édition du Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL) et les 50'000 francs qui l'accompagnent.*

❖ Séance du 19 juin 2014

La séance du 19 juin 2014 débutera à 19h00 et sera suivie d'un repas offert par la Municipalité que je me permets d'avance de remercier. Un coupon-réponse est déposé sur votre table. Je vous prie de bien vouloir le remplir et de le remettre en fin de séance aux scrutatrices.

❖ Jetons de présence

La date du dernier délai est fixée au vendredi 06 juin 2014 pour la remise des fiches de présences à Madame la secrétaire.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Monsieur le Président,

Dans les communications de la Présidence, j'aimerais vous informer d'une décision prise cette semaine. Le Parti socialiste a le plaisir de vous informer que le Groupe Parti socialiste sera présidé dès ce soir par M. Gian-Luca Ferrini en remplacement de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 8-2013/20143 de la Municipalité ainsi que les réponses écrites suivantes:

- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher-Jaccard relative au stationnement des véhicules aux abords de la piscine.*
- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets".*

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Il y aura une communication de M. Jean-Marc Dupuis concernant une question de Mme Suzanne Sisto-Zoller sur une fontaine à la Rue Neuve. Mais j'aimerais principalement ce soir excuser, pour ce Conseil communal, l'absence de Jean-Pierre Rouyet, Municipal, hospitalisé depuis la semaine précédant Pâques.

Comme vous l'avez vu dans le cadre de la Commission de gestion ou de celle des Finances, nous nous sommes répartis les tâches de remplacement, Mme Romano, remplaçante attitrée reprenant les tâches propres du service, moi-même reprenant ces moments spécifiques des Commissions de gestion et des finances, et nous répartissant aussi tous des tâches comme les anniversaires des nonagénaires.

Je peux aussi vous donner quelques nouvelles : s'il est toujours au CHUV, notre collègue va mieux et devrait pouvoir rentrer à domicile tout prochainement (demain) et ainsi reprendre, progressivement, ses activités dans les prochaines semaines.

Nous lui souhaitons, au nom de la Municipalité et en votre nom aussi, un rétablissement rapide mais néanmoins serein.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Une réponse à la question de Mme Suzanne Sisto-Zoller concernant la fontaine de la Rue Neuve. Effectivement, cette fontaine est dans un état qui n'est pas adéquat et nous avons planché sur le problème. Cette fontaine appartient au propriétaire de la rue Neuve, respectivement à la gérance "Les Retraites populaires". Néanmoins, nous avons pris contact avec eux car il y a des travaux relativement importants à faire, notamment l'écoulement. Les Retraites Populaires nous ont affirmé qu'elles allaient entreprendre ces travaux.

Il est vrai que lors des tournus de la voirie qui nettoie, même s'il y a une fontaine qui n'est pas à la Commune mais qui appartient à des privés, nous donnons un petit coup de nettoyage dedans sans problème, cela se fait. Par contre pour des travaux, si ce n'est pas sur le territoire communal nous regardons avec les propriétaires.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets"

*Monsieur le Président,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

Je voulais remercier la Municipalité pour la réponse qui a été donnée à mon interpellation sur le recyclage des déchets. Je me réjouis de voir le tri des déchets progresser encore à Renens, de nouvelles filières se développer et, au risque de me répéter, cela devient un peu un leitmotiv que je répète Conseil après Conseil, de voir aussi l'information qui est donnée à la population quant à ces filières et à la manière de les employer, progresser. Merci

- **Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Les Verts**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative au stationnement des véhicules aux abords de la piscine.

*Monsieur le Président,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

Je remercie la Municipalité pour la réponse à mon interpellation concernant le parcage à la piscine pendant la haute saison.

Serait-il possible d'avoir peut-être un bilan après la saison de piscine, afin de voir si les mesures qui ont été mises en place ont été satisfaisantes? Merci.

Je vois M. Olivier Golaz qui affirme de la tête, donc merci beaucoup.

- **M. Richard Neal, PS**
Question relative au Communiqué de la Municipalité N° 8/2013-2014

*Bonsoir Monsieur le Président,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

Une petite question concernant le communiqué de la Municipalité. A la page 2, dans les décisions de la Municipalité, le premier paragraphe mentionne une contribution pour 2014 pour l'Espace-Jeunes de la Chamberonne. Le problème est que l'Espace-Jeunes de la Chamberonne a fermé l'année passée lorsqu'il y a eu un changement d'aumônier de jeunesse, il n'existe plus.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je suis surpris et je vais regarder à qui nous avons vraiment versé cette contribution car nous mentionnons le lieu d'écoute de la Cascade également. Je pense que nous avons gardé le libellé complet en ayant fait le versement. Toutefois, comme la question est précise, je vous répondrai précisément la prochaine fois. Merci pour cette demande de précision.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le 07 avril 2014 afin d'examiner les incidences financières du préavis qui vous est soumis aujourd'hui et afin de discuter d'une information que nous a donné la Municipalité.

- *Préavis N° 53-2014 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers – Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)*

La Commission des finances relève que moins d'une année après le préavis N° 38-2013, le 53-2014 prévoit un renforcement du poste de police de l'Hôtel-de-Ville, qui est justifié par un changement de cap de la répartition de la PolOuest sur le terrain. Cela permettra de ramener une présence policière de proximité accrue à Ecublens et à Renens. La Commission des finances admet tout-à-fait qu'un changement de cap ait eu lieu, ne le remet pas en cause, d'autant qu'il répondait à plusieurs remarques qui ont été effectuées à l'occasion du préavis N° 38-2013 dans ce Conseil. Par contre, ce qu'elle remet en cause

c'est le manque de recul qui sous-tend ce changement de cap et la difficulté aussi de disposer d'une vision future.

- *En définitive, c'est à huit voix pour, une contre et trois abstentions que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.*

- *Ouverture du Réfectoire scolaire du Temple.*

La Municipalité a informé la Commission des finances de sa décision de créer un réfectoire scolaire dans la salle de paroisse du Temple, pour la rentrée 2014. Le budget de fonctionnement est faible en 2014 puisqu'il est estimé à CHF 16'290.- de coûts de fonctionnement et à CHF 10'000.- de coûts d'investissement, donc de la compétence de la Municipalité. Ensuite, les coûts de fonctionnement annuels sont estimés à CHF 42'380.-. Vu les sommes réduites, la Municipalité a décidé de ne pas faire de préavis afin de pouvoir ouvrir le réfectoire à la rentrée déjà. Puis, une fois le réfectoire ouvert, elle ne voit pas l'intérêt d'effectuer un préavis à posteriori.

La Commission des finances soutient le projet municipal qui répond à des interventions politiques réitérées et à un réel besoin. Tel n'est toutefois pas son rôle.

Sur la question financière, la commission des finances constate que la pérennité du budget de fonctionnement du réfectoire tiendra, sans préavis, aux arbitrages à venir sur le budget de fonctionnement. C'est pourquoi elle se permet de proposer à la Municipalité de déposer à posteriori un préavis de manière à pérenniser le fonctionnement du réfectoire.

En conclusion, la Commission des finances relève un air de famille certain entre ces deux objets, à savoir dans les deux cas une décision précipitée de démanteler une structure, suivie quelque temps après d'une autre décision, dans l'urgence également, de revenir en arrière et de réactiver cette structure, sous une autre forme. En résumé, on défait hier pour refaire aujourd'hui avec le même aplomb, dans la même urgence et sans vision d'avenir réel. La Commission des finances se permet d'émettre quelque doute quant à la rationalité financière de cette manière de faire.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

J'aimerais enchaîner sur l'information donnée par Mme la Présidente de la Commission des finances, d'entente avec Mme Myriam Romano-Malagrifa, puisqu'effectivement la Municipalité a pris cette décision pour ce réfectoire lors de notre séance de rentrée après Pâques le 02 mai 2014. C'est donc un projet initié par le Service de la Sécurité sociale et j'en ai informé la Commission des finances la semaine précédente. Nous souhaitons informer préalablement la Commission des finances, c'est pourquoi le Conseil n'a pas encore l'information qui sera faite dans un "Sous-la-loupe" détaillé en juin.

Nous avons pour la création de ce réfectoire, eu une situation qui a pas mal évolué. Je ne trouve pas tout-à-fait pertinent de comparer la fermeture du jardin d'enfants Les Lapins Bleus, que l'on peut discuter, à la création d'un réfectoire. Ce sont vraiment des tâches très séparées et différentes et ils ne remplissent pas les mêmes besoins. Il y avait eu précédemment échec de la tentative de création d'un réfectoire aux Baumettes, ce qui avait

créé des doutes quant à un besoin. Puis il y a eu une situation un peu délicate à la rentrée scolaire à Verdeaux, avec un grand nombre d'enfants du même âge dans la cour, et la question du réfectoire s'est reposée. Un sondage a été fait au mois de novembre 2013 auprès de la totalité des 1450 élèves. 802 questionnaires ont été rendus complétés et 109 enfants avaient besoin d'un accueil. Pour environ 690 enfants, les parents ont répondu qu'ils avaient une solution, ce qui ne veut pas dire que la solution de réfectoire n'aurait pas été utilisée. Il y avait donc une certaine urgence à aller de l'avant à la lecture des résultats de ce sondage, et nous étions tard pour déposer un préavis dans l'optique d'une ouverture cet automne, surtout qu'il a fallu évaluer les coûts, trouver le lieu et monter le projet. Raison pour laquelle avec un budget de fonctionnement et d'investissement estimé à CHF 26'000.- pour 2014, la Municipalité a pris sa responsabilité politique, est allée de l'avant et ce même si nous sommes dans un cas de figure intermédiaire parce qu'il est vrai que nous engageons des charges à long terme et que le Conseil pourrait décider au budget de les couper.

Nous entendons votre proposition Mme la Présidente, nous en discuterons. C'est vrai que c'est parfois un peu bizarre de faire un préavis à posteriori mais peut-être que, dans le cadre d'une réponse à un postulat concernant les besoins "petite enfance" et "parascolaire" (qu'il faut différencier mais qui sont importants dans les deux cas), nous ferons valider une réponse par le Conseil ou, un préavis ad hoc s'il n'y a pas de réponse prévue cet automne. Il est vrai que le préavis permet de pérenniser la structure sans aléas au moment du budget même si nous ferions complètement confiance à votre Conseil pour ne pas supprimer une structure qui marcherait.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la COFIN**

Pour plus de compréhension, le parallèle n'était pas fait avec les Lapins Bleus mais avec le changement de cap du projet de transformation des locaux pour la PolOuest, soit entre les deux projets traités ce jour-là.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Sans dupliquer longtemps. C'est vrai que nous avons déjà rompu quelques lances ici sur le fait qu'il peut y avoir pour l'exécutif une urgence à traiter. Parfois la vie va autrement et plus vite que les budgets et nous nous devons de réagir. Je crois que dans une Ville comme la nôtre ce n'est pratiquement pas possible de fonctionner en disant "on attend, ce sera l'année prochaine". Alors c'est vrai qu'il y a des communes qui ont des crédits complémentaires qui viennent en cours d'année et qui présentent au législatif les nouveaux projets. La Commission des finances doit se prononcer, c'est son rôle, et je pense que c'est d'ailleurs un rôle intéressant, c'est un rôle fort qu'elle a de voir et parfois de donner son feu vert ou non pour ces projets.

Maintenant, j'entends que les projets pourraient parfois être mieux anticipés. En même temps, chacun a des agendas différents, c'était le cas pour Police ici. Nous, nous avons un agenda qui était celui du départ de PolOuest, nous voulions commencer les travaux dès leur départ, ce que nous avons réussi. PolOuest a eu un autre agenda pour sa réforme sur les postes de base. Alors, j'entends, nous pouvons peut-être mieux coordonner, mais je crois que pour nous l'important c'est de pouvoir avancer dans les projets, dans le respect de la loi et selon les compétences des uns des autres, en vous informant et en informant le Conseil.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

C'est au sujet de cette question de préavis à postériori. Je serai assez pour qu'il y en ait un, sans pour autant que cela retarde la mise en œuvre de ce réfectoire. Mais je me rappelle qu'il y a quelques années, il existait un abonnement TL économique dans certaines communes et dans d'autres pas. Lorsqu'il y a eu des vellétés de les supprimer pour des raisons financières, il y a des communes qui ont supprimés sans état d'âme dans le budget cet abonnement économique et puis à Renens, cela n'a pas été possible parce qu'il avait été introduit par préavis et qu'il pouvait, dès lors, être supprimé seulement par préavis. Alors je pense que cela donnerait plus de garantie pour ce réfectoire si on déposait aussi un préavis à postériori. Je ne sais pas si les cas sont comparables mais c'est une idée qui me vient.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commission des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, a informé M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, membre de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, cher-es Collègues,

Je suis là pour rapporter au sujet du Conseil Intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois », la PolOuest !

Nous nous sommes réunis le 9 avril dernier au nouvel Hôtel de police à la route des Flumeaux 41 à Prilly. La séance a commencé par une visite des lieux. Les locaux sont beaux et spacieux et les policiers s'y sentent bien, malgré quelques soucis d'inondations dans leur vestiaire.

Nous avons été convoqués pour une demande de rallonge sur le crédit de formation de nouveaux agents et de rachat d'autres. Actuellement, 10 postes sont vacants au budget

2014, mais 20 policiers restent à engager dans les 3 prochaines années. Malgré le fait que la Commission de gestion et finances avait proposé à l'époque du budget, de voir plus large pour éviter d'être obligé de réunir tout le Conseil afin d'avoir l'autorisation de dépenser, donc d'engager.

C'est donc à l'unanimité que le Conseil a approuvé ce préavis et cette dépense pour engager 4 nouveaux aspirants et/ou agents.

Notre prochain Conseil est prévu le 21 mai pour approuver le rapport de gestion et celui des comptes 2013. Il vous sera, j'espère rapporter en juin.

Si je peux me permettre une suggestion, il serait fort intéressant de faire visiter ces locaux à tous les conseillers communaux, comme d'autres communes de l'Ouest l'ont déjà fait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, rappelle que les membres des conseils intercommunaux pourraient rapporter au moins une fois par année puis clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Monsieur Rolf Kung (UDC) remplacera votre serviteur (ndlr M. Gérard Duperrex).

M. le Président demande s'il y a d'autre communication.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2013-2014

- a) **du Président**
- b) **du 1^{er} vice-président**
- c) **du 2^{ème} vice-président**
- d) **de deux scrutateurs**
- e) **de deux scrutateurs suppléants**

Pour les points a), b) et c), je vous rappelle l'art.11, al.3 de la Loi sur les Communes (Etat au 1er juillet 2013) qui stipule : "Lorsque le nombre de candidat égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement".

- a) **Election du Président**

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au Parti socialiste.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Michele Scala. M. Scala est actuellement 1^{er} vice-Président de notre Conseil. Enseignant de métier, il exerce depuis 1994 la fonction de conseiller communal. D'abord à Vallorbe jusqu'en 2004 et depuis à Renens. Il connaît donc parfaitement les mécanismes de notre législatif pour y avoir siégé depuis plusieurs années et fréquenté assidûment les séances du Bureau.

Fortement impliqué dans la vie associative, il s'est engagé dans différents domaines et notamment la migration et les aînés dont il préside actuellement la section locale de l'AVIVO. Dévoué à la chose publique, M. Michele Scala saura remplir avec honnêteté et diplomatie la mission que nous vous invitons à lui confier. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Michele Scala est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2014-2015.

M. le Président félicite M. Michele Scala pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Michele Scala, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais vous remercier pour cette élection, je tâcherai d'exercer cette fonction avec beaucoup de responsabilité et je vous souhaite une bonne continuation de session.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe PLR.

- **M. Jacques Berthoud, PLR**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Chers Collègues,*

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Pascal Golay pour occuper le siège de 1^{er} vice-Président du Conseil communal de Renens pour l'année 2014-2015.

Informaticien de formation, M. Pascal Golay est marié et papa d'un petit garçon de 10 ans. Il siège au sein de notre Conseil depuis 2006, il est actif à la Commission des finances depuis 2009 et fait aussi parti du Conseil d'Etablissement. Il est également président du groupe PLR depuis septembre 2013.

Cela fait trois ans que M. Pascal Golay préside le Parti Libéral-Radical de la Ville de Renens. C'est un citoyen très impliqué aussi bien dans la vie politique que dans la vie associative de la Ville de Renens.

Dès lors, le groupe PLR vous propose vivement de soutenir la candidature de M. Pascal Golay en qualité de 1^{er} vice-Président du Conseil communal et vous en remercie.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Pascal Golay est élu 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2014-2015.

M. le Président félicite M. Pascal Golay pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de la confiance que vous me portez et je vous souhaite également une bonne continuation de séance.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe Les Verts.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom du groupe Les Verts, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter Mme Nadia Carota au poste de 2^{ème} vice-Présidente.

Mme Nadia Carota siège depuis plus de cinq ans dans ce Conseil. Elle a présidé l'année passée la Commission de gestion, c'est dire si elle connaît le fonctionnement du Conseil communal et des divers organes de cette Commune. C'est donc un plaisir

pour le groupe Les Verts de la présenter ce soir.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Nadia Carota est élue 2^{ème} vice-présidente du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2014-2015.

M. le Président félicite Mme Nadia Carota pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **Mme Nadia Carota, Les Verts**

Chers Collègues,

Je vous remercie pour votre confiance et je me réjouis de découvrir cette nouvelle fonction. Merci.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2011-2016, cette fonction revient aux groupes UDC et Fourmi rouge.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Maud Catillaz pour le groupe UDC et la candidature de Mme Ellen-Mary Dreier pour le groupe Fourmi rouge.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Maud Catillaz et Ellen-Mary Dreier sont élues scrutatrices du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2014-2015

M. le Président félicite les scrutatrices pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Pour cette élection, M. le Président cède la parole à M. Michele Scala, 1^{er} vice-Président.

Selon la convention législature 2011-2016, cette fonction revient aux groupes PS et UDC.

M. le 1^{er} vice-Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Richard Neal pour le

parti socialiste et la candidature de M. Gérard Duperrex pour le groupe UDC.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le 1^{er} vice-Président propose de procéder à un vote tacite.

MM. Richard Neal et Gérard Duperrex sont élus scrutateurs suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2014-2015

M. le 1^{er} vice-Président remercie et félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont accepté de prendre des fonctions au sein du Bureau et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

12. Rapport de commission – Préavis N° 50-2014 – Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b.

M. le Président prie M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Gian-Luca Ferrini**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

La commission chargée d'étudier le préavis N°50-2014 « Prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie de SI Renens-Pierrettes SA – Rue du Lac 28 et 28b » s'est réunie le mardi 15 avril 2014 au Centre Technique Communal de Renens.

Elle était composée de Madame Nathalie Kocher-Jaccard et de Messieurs Jacques Berthoud, Jean- Daniel Roulier, Byron Allauca, Robert Mulopo, Jérôme Tendon et Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.

Monsieur Didier Divorne était excusé.

La Municipalité était représentée par Messieurs les municipaux Jean-Marc Dupuis et Jean-François Clément, accompagnés pour l'occasion par Monsieur Frédéric Hubleur, responsable de l'Office du logement de la commune de Renens.

Les travaux de la commission démarrent par une présentation de M. Dupuis sur les principes qui régissent les 16 droits de superficie actuellement en vigueur sur notre territoire. Ainsi qu'une explication plus spécifique à celui traité par le préavis n°50-2014 concernant SI Renens-Pierrettes SA pour les bâtiments sis à la rue du Lac 28 et 28b.

M. Dupuis continue son exposé par un éclaircissement sur la nature de la société Renens-Pierrettes SA et notamment sa vocation qui consiste à proposer sur le marché de la location des appartements destinés en priorité à des habitants aux revenus modestes.

Selon M. Dupuis, la volonté de la Municipalité est d'augmenter le prix du droit en maintenant les loyers au niveau des prestations complémentaires soit 1'100 CHF/mois pour les personnes seules et 1'250 CHF/mois pour les familles. Il en résulterait donc un montant de 25 CHF/m2 qui sera atteint par paliers d'augmentations successifs.

Les explications de M. Dupuis sont confirmées par M. Hubleur qui présente l'impact sur les loyers qu'il juge minime et permettant de maintenir des loyers modérés.

A titre d'exemple : Un appartement de 4 pièces avec une surface de 75.3 m2 verra son loyer actuel de 800.00 CHF/mois passer à 886.65 CHF/mois au 1er septembre 2014 pour atteindre 979.25 CHF/mois en 2024.

M. Clément expose ensuite l'aspect financier du droit de superficie en faisant remarquer que le prix est anormalement bas et qu'il aurait pu être modifié plus régulièrement. La volonté de la Municipalité est d'augmenter de manière responsable les revenus des terrains que possède la Commune, pour augmenter ses ressources. Ceci pour mieux entretenir ses propres objets et, dans le futur envisager de devenir propriétaire de biens immobiliers construits sur ses parcelles.

La présentation continue par la correction d'une erreur dans le préavis déposé par la Municipalité. En page 2 sous le chapitre "SI Renens-Pierrettes SA" la mention "En outre, la SI Renens-Pierrettes SA bénéficie d'un cautionnement communal pour ses engagements bancaires au 31.12.2013 de Fr. 3'250'000.-" est erronée et doit être supprimée. La société ne bénéficie pas d'un cautionnement communal.

En revanche, la Commune de Renens possède 113 des 375 actions de la société et nomme par le biais de la Municipalité 3 des 5 membres du conseil d'administration.

Après avoir entendu les présentations de la Municipalité et du responsable de l'Office du logement, les travaux continuent par des questions des commissaires.

- *Est-ce qu'il y a des locataires qui ne peuvent plus être considérés comme ayant des revenus modestes ?*
 - *En réponse à la question, M. Dupuis informe la commission que selon les informations de la société Renens-Pierrettes SA, il y aurait effectivement des locataires qui ne peuvent être considérés comme ayant des revenus modestes.*
 - *M. Hubleur précise que la situation des locataires dans cette situation s'est modifiée avec le temps. Ceux-ci répondaient à la notion de revenu modeste lors de l'attribution du logement. Cependant, la notion de revenu modeste est actuellement vague et la nouvelle convention prévoit de la définir précisément par un montant.*
- *Pourquoi l'augmentation du droit de superficie est répercutée sur les loyers en sachant que la Commune a déjà amorti l'achat du terrain ? Et pourquoi la société ne prend-elle donc pas à sa charge cette augmentation ?*
 - *M. Clément répond que la société a pour mission la construction de logements à but social à l'aide des pouvoirs publics. Le revenu des locations est modeste. Pour certains bâtiments acquis par la société et nécessitant d'importants travaux, les revenus peuvent être parfois plus bas que les charges pendant quelques années. La société répercutera sur les loyers la hausse du droit de superficie en conformité avec le droit du bail.*

- *Que va-t-il se passer si le Conseil refuse le préavis ?*
 - *Selon M. Dupuis, la Municipalité sera obligée de revenir avec un nouveau préavis. Le droit de superficie est actuellement éteint et il doit être renouvelé ou disparaître.*
- *Combien de logements possède la société en dehors de ceux concernés par le préavis ?*
 - *M. Hubleur répond qu'elle en possède une soixantaine situés à l'avenue du 1^{er}-Mai 11 et aux Biondes 30-32. Certains de ces logements sont destinés à des usages spécifiques comme par exemple des personnes âgées.*
- *Est-ce que des occupants des immeubles y résident en bénéficiant des baux conclus par d'autres personnes comme par exemple leurs parents ?*
 - *A la connaissance de la Municipalité, ce cas ne se présente pas dans ces immeubles selon M. Dupuis.*
- *Comment l'augmentation du droit de superficie sera répercutée sur les loyers en sachant que l'augmentation des loyers ne peut être motivée que par d'importants travaux de rénovation, une augmentation du taux hypothécaire ou de l'inflation en fonction du contrat de bail ?*
 - *M. Dupuis répond à la question en expliquant que dans un premier temps c'est la société Renens-Pierrettes SA qui va absorber l'augmentation en réduisant son bénéfice. Ensuite les contrats seront adaptés de manière progressive. L'augmentation des loyers ne sera donc pas systématique.*
 - *M. Hubleur précise que d'un point de vue juridique, un locataire en place pourra effectivement faire valoir son droit à refuser l'augmentation.*

Après avoir fourni les réponses aux questions des commissaires, les représentants de la Municipalité et les accompagnants sont invités à quitter la salle pour permettre le débat à huis clos de la commission.

Un membre de la commission relève que la présentation du préavis par la Municipalité est contradictoire avec la réalité. Les appartements sont, selon le préavis, destinés à des personnes à revenu modeste alors qu'en réalité ceux-ci semblent occupés par des locataires qui ne rentrent pas dans cette définition. Un membre de la commission juge d'ailleurs que les autorités devraient améliorer le contrôle de cette situation et intervenir. Un autre commissaire juge en revanche qu'il ne s'agit pas d'une situation catastrophique si on la compare avec les abus constatés ailleurs.

Un autre membre relève que l'augmentation du loyer n'est pas choquante et que le préavis défend justement les intérêts de la Commune. Cet avis est partagé par plusieurs commissaires qui relèvent en plus que la société Renens-Pierrettes SA est une coopérative qui fonctionne selon des statuts qui attribue à la Municipalité la nomination de la majorité des membres du conseil d'administration.

Au vote, la commission invite à l'unanimité le Conseil communal de Renens à accepter les conclusions du préavis N° 50-2014.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je me permets d'intervenir ce soir, en plénum, sur la thématique du rendement des biens de notre Commune. Il était prévu que je le fasse lors de la commission, mais... voilà... il arrive parfois que les circonstances nous jouent des tours et qu'on oublie de se rendre à un rendez-vous. C'est le cas en l'occurrence. J'ai oublié de venir et je m'en suis excusé auprès du Président de la Commission.

Ceci dit, la question de la gestion des biens communaux me semble être une question de fond qui mérite un positionnement politique et pas simplement une vision financière. Les membres de notre groupe "Fourmi rouge" en ont débattu mardi soir et c'est au nom de leur majorité que je présenterai dans quelques minutes un amendement aux conclusions du préavis que nous traitons en ce moment.

Ce préavis nous demande de nous positionner sur deux questions. La première est de savoir si on donne notre accord pour que le droit de superficie, concédé en 1953 pour 1468 mètres carrés et pour une durée de 60ans, puis reconduit provisoirement pour une année, soit reconduit pour 50 ans. Je n'ai entendu à ce jour personne qui conteste la reconduction de ce droit, ce qui me semble empreint de bon sens.

La seconde question est de savoir à quelles conditions ce terrain est mis à disposition. Au début, vous l'avez lu, CHF 100.- étaient versés par an pour cette parcelle. Puis, après 42 ans de ce régime, le montant a été dans un premier temps fixé à CHF 5.- par mètre carré, puis dès 2004 est venue l'indexation à l'indice des prix à la consommation.

Dans la proposition qui nous est faite par la municipalité, page 3 du préavis, il est question d'augmenter ce prix qui est actuellement de CHF 5.62 à CHF 25.- en l'espace de 10 ans. Il est mentionné que nous serions ainsi, avec ce nouveau prix, en dessous de la valeur réelle mais non spéculative de ce terrain.

Le mot principal que je retiens de ce que je viens de dire, c'est le mot VALEUR. Chaque chose a une valeur, de la même manière que chaque chose a un coût. Pour illustrer la différence entre valeur et coût, on peut par exemple dire que l'amitié entre deux personnes a une grande valeur, mais aucun coût. Ce qui est important n'a donc pas besoin d'être cher.

La valeur d'un terrain est dictée par le marché, et ce marché est soumis, entre autres, à la spéculation. Sans la spéculation qui a lieu depuis des lustres sur les prix des terrains, pas seulement à Renens mais partout en général, la valeur de ce terrain serait bien moindre.

Renseignements pris auprès de notre Municipalité, le terrain dont nous parlons ce soir n'a plus aucun coût. Il n'y a rien à rembourser. Pas un seul centime.

Reste donc la question de savoir s'il est politiquement acceptable que notre Commune fasse un bénéfice qui ne soit pas en rapport avec un coût réel. Et la réponse à cette question est probablement "ça dépend". Ca dépend d'où vient cet argent. Ca dépend plus précisément de la capacité financière du ou des partenaires. Si on avait beaucoup de parcelles communales à mettre en droit de superficie et qu'on acceptait une demande pour faire des logements de luxe par exemple, il semblerait logique que nos finances communales puissent en bénéficier.

Dans le cas qui nous intéresse, nous avons des locataires d'une société immobilière qui loue des appartements quasiment à prix coûtant. C'est une chose qui fait plaisir à voir et je tiens à remercier cette SI pour son éthique et pour sa conscience des problèmes financiers rencontrés par une partie de la population. C'est un comportement dont rêvent finalement tous les locataires. Rêver qu'on ne fasse pas du bénéfice sur ce que nous considérons comme un droit, le droit à avoir un toit à un prix abordable.

L'augmentation demandée ne correspond donc à aucune amélioration pour les locataires. Ils devront simplement payer plus, pour que cet argent finisse directement dans les caisses de la commune. Et lorsque je dis payer plus, les calculs que l'on nous a présentés montrent que certains devront payer jusqu'à 22% de plus pour leur loyer. Ça peut sembler être des clopinettes pour certaines ou certains d'entre vous. Celle et ceux qui aident à remplir les feuilles d'impôts des plus défavorisés, comme nous le faisons à la Fourmi rouge, savent à quel point chaque franc compte dans certaines situations. Pour revenir à l'augmentation prévue, il est prévu, qu'à terme, que ce soient un peu plus de CHF 28'000.- qui reviennent à notre Commune, sur un budget actuel d'en gros CHF 100 millions, avec des résultats 2013 satisfaisants. CHF 28'000.-, ce n'est pas un point d'impôts. Ce n'est même pas un dixième de points d'impôts.

Mesdames et Messieurs,

Je conclurais en vous disant que notre Municipalité a fait du bon boulot en rédigeant ce préavis. Les considérations financières doivent être étudiées en permanence et toute proposition permettant d'améliorer les finances de notre Commune doivent être étudiées, que ce soit via des économies de fonctionnement ou par des encaisses supplémentaires. C'est une partie du boulot que l'on attend de la part de nos Municipaux.

Cependant, dans le cas qui nous concerne, et du point de vue de la politique du logement, on se trompe de cible et ce serait un signal très négatif donné à tous les acteurs du marché si notre Commune commençait à s'aligner sur la valeur théorique d'un terrain destiné au logement de personnes à revenu modeste, à ces personnes que nous devons parfois aider. A ces personnes qui n'ont finalement rien à payer de plus pour ne rien avoir en échange. Gardons-nous bien de n'entrer à aucun moment dans cette dynamique qui provoque la hausse des loyers.

L'amendement proposé par la majorité du groupe "Fourmi rouge" consiste à remplacer les dernières phrases des conclusions comme suit:

a) tracer à la fin du paragraphe les phrases suivantes:

"Le nouveau droit sera de CHF 15.- le m2 dès le 1er septembre 2014 soit une redevance annuelle de CHF 22'020.-. Il sera augmenté de CHF 2.- tous les 2 ans durant les 10 années suivantes. A la fin de ces dix ans, il sera indexé sur la base de l'Indice suisse des prix à la consommation. "

b) Les remplacer par:

"Les conditions financière de l'ancien droit, valables depuis 1996 avec indexation à l'IPC depuis 2004, sont reconduites sans modification."

J'espère avoir pu vous apporter un éclairage complémentaire sur ce que nous estimons être notre responsabilité politique, sur ce que sont nos valeurs vis-à-vis d'un aspect de la politique du logement et que cet éclairage, apporté malheureusement tardivement, soit de nature à ce

que vous puissiez accepter cet amendement, de même qu'il aurait peut-être pu l'être si je vous en avais parlé en commission.

Merci pour votre attention.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Comme il a été expliqué en commission, cette hausse reste tout d'abord modérée, voir même très modérée et s'inscrit selon les principes suivants :

- *Elle est la résultante d'une négociation et d'un accord entre la ville et SI Renens Pierrettes SA.*
- *SI Renens Pierrettes SA a fait une offre d'achat de terrain à des conditions plus élevée que celles négociées, mais à raison, la Municipalité à refuser de vendre le terrain. Les loyers auraient été encore plus hauts !*
- *La hausse ne se fait pas d'un bloc, elle s'étale en fait sur une période de 10 ans.*
- *La Municipalité a fixé des critères afin que les loyers restent toujours PC compatibles*
- *Et nous l'avons dit, les loyers ne sont pas sous procédure de contrôle et on ne connaît pas les revenus des locataires et ceux-ci ne sont peut-être pas tous dans une situation si précaire que ça.*

Pour toutes ces raisons nous vous invitons à rejeter cet amendement

Merci de votre attention.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Effectivement, le rôle d'un législatif et d'un exécutif, en surcroît du contrôle du législatif, c'est également la gestion du patrimoine, je pense que mon collègue des finances s'exprimera bien mieux après, mais cela fait partie de nos attributions. Après, c'est vrai que nous pouvons être angéliques, nous pouvons être durs, mais notre objectif n'est absolument pas d'être les voraces et de vouloir rentabiliser et affamer tout le monde; ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Ces terrains ont été mis en droit de superficie il y a pratiquement cinquante ans en arrière. Lorsque nous avons commencé à discuter avec SI Renens-Pierrettes, la première chose qu'ils nous ont dit c'est "nous savons que vous allez nous augmenter et c'est normal" et c'est normal. Parce qu'ils savent aussi ce qu'est la gestion des terrains. Il ne s'agit absolument pas de vouloir, comme je l'ai dit avant, affamer les gens. C'est pour cela que, lors des négociations, nous avons fixé le critère que nous ne voulions pas que l'augmentation de ce droit de superficie dépasse des loyers qui ne rentrent plus dans les attributions sociales.

Comme cela a été dit lors de l'intervention précédente, effectivement la SI Renens-Pierrettes S.A. a fait une demande pour acheter le terrain et la demande d'achat correspondait à un prix du droit de superficie de CHF 35.- le m2, donc CHF 10.- plus cher que ce qu'il sera dans 10 ans.

Voilà, nous pensons que le préavis qui vous est présenté ce soir est raisonnable, vous invitant à l'accepter et à rejeter cet amendement. Merci.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

En complément de l'intervention de M. Jean-Marc Dupuis, comme c'est un sujet politiquement sensible et qui suscite un débat politique, j'aimerais dire que nous, Municipalité, comprenons bien ce débat, car nous l'avons aussi eu à l'interne. Ce projet a été mené conjointement entre le Service Bâtiments-Domains, le Service du logement de la Sécurité sociale et avec l'arbitrage et la présence du Service des finances. Nous nous sommes longuement posé toutes ces questions et je tenais tranquillement à le dire.

Vous avez raison pour certains "petits revenus" la hausse prévue n'est pas rien, même si, et c'était notre critère absolu, les loyers restent PC et RI compatibles. Cela veut dire que des gens au bénéfice des prestations complémentaires ou du revenu d'insertion ont des loyers payés jusqu'à cette somme (ils ne verront pas la hausse) et cela nous y tenions absolument et nous y avons veillé dans ce projet.

Relevons aussi que la hausse ne sera pas complètement automatique. Il y a deux partenaires. Nous, nous louons notre terrain à un partenaire, partenaire dans lequel nous sommes représentés au Conseil d'administration. Alors c'est vrai que ce partenaire, même si ces logements sont à prix coûtants et qu'il ne va pas faire du bénéfice spéculatif dessus, doit pouvoir entretenir, donc peut-être et probablement qu'il va répercuter cette hausse. Nous avons fait les calculs comme s'il la répercutait, mais il y a des possibilités de contestations des locataires. Il devra prouver qu'il n'y a pas eu d'autres baisses, par exemple des taux hypothécaires, mais il devra effectivement assurer de pouvoir rénover ces logements et éventuellement de pouvoir se constituer quelques fonds propres pour faire un nouveau projet.

Vous parliez, M. Divorne de valeur et de coûts. C'est vrai que ces terrains ont une valeur pour nous, et c'est la discussion que nous avons eu en Municipalité. Le droit de superficie c'est un outil, un outil de gestion de nos terrains communaux qui permet des réalisations. Nous avons avec la Commission de gestion visité ce samedi l'EMS Les Baumettes (au départ c'était un terrain à nous mais finalement il a été vendu aux Baumettes, que nous avons fait en partenariat intercommunal), nous avons visité le CACIB, nous avons parlé des Biondes : ce sont tous des terrains que la Commune a mis en droit de superficie à des partenaires. Et c'est vrai que c'est un outil qui doit être phasé: Quel est le type de partenaire? Est-ce un partenaire privé? Nous avons parlé du tennis aussi lors de cette visite; le DDP au tennis était différent de celui que nous avons facturé à l'UBS; il est adapté à l'activité et il est adapté au timing du projet. Autant il est juste au début d'un projet par exemple de logements sociaux de le faire très bas, voir à zéro éventuellement, autant soixante ans après le début d'un projet c'est un peu différent, tout en tenant à une valeur non spéculative.

Un mot encore. Vous avez vu que nous demandons à la SI Renens-Pierrettes S.A., qui a accepté, de respecter des conditions d'attribution pour prendre des gens de revenus modestes. Par contre, il n'y a plus de subventionnement et nous ne contrôlons pas les locataires en place. Donc c'est vrai qu'il y a sûrement des gens avec des revenus modestes, mais aussi d'autres types de locataires.

Cette décision nous a semblé, je crois à toute la Municipalité, être une gestion au fond raisonnable de notre patrimoine communale représenté par des terrains.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans ce qui a été dit par mes préopinants. Effectivement, c'est un débat qui nous a beaucoup interpellés en Municipalité et nous avons cherché à poser un curseur avec une certaine équité en voulant aussi modifier, tant que faire ce peu, le patrimoine de la Commune.

Je voulais dire aussi que par rapport au budget, vous avez vu, nous avons des comptes 2013 qui sont extrêmement bons, mais nous avons initialement une marge d'autofinancement à CHF 160'000.- ce qui est faible eu égard à notre volonté de bonifier des prestations, les structures pour la Ville. Nous savons que dans beaucoup de domaine, nous avons du retard, nous devons encore améliorer certaines structures et c'est vrai, que pour moi-même qui suis en charge des finances, que je dirais qu'il n'y a pas de petits montants (et je n'applique pas ce principe-là sans réflexion). C'est vrai que ces montants que nous pouvons prendre ci et là, nous permettent aussi de mettre un peu d'oxygène dans ce budget. Nous avons aussi en parallèle à ce qui est dit dans les ressources, moins de ressources que d'autres communes, nous avons un personnel communal qui est aussi extrêmement sous pression. Nous savons que nous aurions parfois besoin de plus d'effectif pour assumer nos charges. Nous savons que nous avons du retard dans certaines prestations attendues par la Ville en matière d'accueil de la petite enfance et pour nous c'est un équilibre sensible à trouver. Nous venons de manière concertée avec le service Sécurité sociale, nous avons beaucoup entendu leur propos aussi, des prix PC compatibles, etc..., nous avons travaillé ce budget à multiples mains et nous portons ensemble la proposition qui vous est faite ce soir.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et informe qu'il va soumettre au vote l'amendement proposé par M. Didier Divorne, en rappelant l'art. 89 du Règlement qui précise que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement:

a) tracer à la fin du paragraphe les phrases suivantes:

"Le nouveau droit sera de CHF 15.- le m2 dès le 1er septembre 2014 soit une redevance annuelle de CHF 22'020.-. Il sera augmenté de CHF 2.- tous les 2 ans durant les 10 années suivantes. A la fin de ces dix ans, il sera indexé sur la base de l'Indice suisse des prix à la consommation. "

b) Les remplacer par:

"Les conditions financière de l'ancien droit, valables depuis 1996 avec indexation à l'IPC depuis 2004, sont reconduites sans modification."

C'est par 23 voix "contre", 12 voix "pour" et 23 abstentions que l'amendement est refusé.

M. le Président ouvre une nouvelle fois la discussion

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Suite au refus de cet amendement, je formule un vœu. Nous avons trois représentants de la Municipalité au sein de la SI Renens-Pierrettes S.A. et je formule le vœu que vous preniez langue avec cette société et que vous discutiez pour que tout ce qui peut être pris par la société et ne pas augmenter les loyers soit fait et ne soit pas répercuté sur le loyer et donc pris en charge par la SI. C'est un vœu, si vous pouvez le faire tant mieux. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Nous avons des rencontres régulières avec la SI Renens-Pierrettes S.A. et nous communiquerons ce vœu au prochain Conseil d'administration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Gian-Luca Ferrini de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 50-2014 de la Municipalité du 24 mars 2014,

Où le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à prolonger de cinquante ans, soit jusqu'en 2064, le droit de superficie en faveur de SI Renens-Pierrettes, grevant la parcelle communale N° 801, sise au lieu-dit "Aux Pierrettes", rue du Lac 28 et 28b. Le nouveau droit sera de CHF 15.- le m² dès le 1^{er} septembre 2014 soit une redevance annuelle de CHF 22'020.-. Il sera augmenté de CHF 2.- tous les deux ans durant les dix années suivantes. A la fin de ces dix ans, il sera indexé sur la base de l'Indice suisse des prix à la consommation.

C'est à la majorité (12 abstentions) que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. Gian-Luca Ferrini ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis N° 51-2014 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 16 avril 2014 à 19h. au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Elodie Joliat, Maria Rodriguez, Eric Aeschlimann, João-Batista Domingos, Jean-François Jeanrichard, Ali Korkmaz, , Alberto Mocchi et Suzanne Sisto-Zoller, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par M. Jean.Marc Dupuis, Municipal des Bâtiments et Environnement, accompagné de M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-maintenance, que nous remercions pour leurs explications détaillées.

* * * * *

M. Dupuis introduit le sujet en précisant qu'il s'agit d'un sujet technique, les communes devant suivre les règles strictes cantonales. Or, la réglementation cantonale ayant changé, il a été décidé de remplacer le règlement communal datant de trente ans. L'objectif communal est de préserver notre verdure.

M. Peneveyre présente le règlement :

- *L'ancien règlement prévoyait un plan de protection des arbres, qui avait été établi : environ 5 mille arbres avaient été répertoriés, cartographiés et listés. Mais ce plan n'ayant pas été mis à jour régulièrement, il est aujourd'hui inutilisable. En effet, les arbres abattus étaient enlevés de la liste, mais ceux qui atteignaient la taille réglementaire n'ont pas été rajoutés.*
- *Le nouveau règlement est plus simple : tout arbre qui à 1m30 du sol a atteint 20 cm de diamètre est automatiquement protégé. Plus besoin de le mentionner sur un plan.*
- *La protection signifie que tout abattage est soumis à autorisation et à l'obligation de replanter un arbre aux frais du propriétaire et d'entente avec la Municipalité.*
- *Si une telle arborisation compensatoire ne peut pas être faite, le propriétaire devra verser une taxe compensatoire. Celle-ci était déjà prévue dans l'ancien règlement, mais n'a jamais été activée. Avec le nouveau règlement, celle-ci sera dorénavant appliquée. M. Peneveyre nous explique le mode de calcul de cette taxe, en fonction de la valeur du nouvel arbre qui aurait dû être planté : valeur du nouvel arbre selon catalogue officiel + 50% de celle-ci pour sa plantation. Ces taxes seront versées à un fonds d'arborisation destiné à des plantations d'arbres sur le territoire communal.*

Examen du règlement article par article :

Art. 1 : Base légale

- *Pas de questions ni remarques.*

Art. 2: Objectifs.

- *C'est un article nouveau qui met l'accent sur l'importance des arbres pour notre commune.*

Art. 3 : Champ d'application.

- *Le règlement nouveau est moins sévère, puisqu'on mesurera dorénavant le diamètre des arbres à 1.30 du sol, plutôt qu'à 1 m. du sol. La Municipalité nous dit que c'est pour s'aligner aux normes appliquées dans le canton.*

Art. 4 : Compétences.

- *Le service Environnement-maintenance a les compétences pour faire appliquer ce règlement.*

Art.5 et 6 : Abattage, autorisation et procédure.

- *Les règles s'appliquent aussi bien aux arbres sur propriété communale qu'aux arbres sur terrains privés.*
- *L'autorisation d'abattage est un émolument et se distingue donc de la taxe compensatoire. Cet émolument passera de 50.- à 100.-. Les émoluments dépendent du règlement des taxes et émoluments, qui n'est pas traité ici.*

Art 7 : Arborisation compensatoire.

- *Le choix des essences et l'emplacement du nouvel arbre se fait en accord avec le Service. Les propriétaires sont en général contents de pouvoir bénéficier des connaissances et de l'expérience des professionnels de notre commune.*

Art. 8 : Taxe compensatoire.

- *Sujet déjà traité.*

Art.9 : Entretien et conservation.

- *C'est un article nouveau, qui précise les devoirs des propriétaires.*
- *Un commissaire demande si le service Environnement maintenance peut faire de l'entretien pour les privés. Il lui est répondu par la négative.*
- *Des commissaires s'étonnent de l'indication : « les branchages ne seront pas brûlés à proximité des troncs », alors qu'ils leur semblent que les feux en général sont interdits. N'y aurait-il pas là une contradiction ? Il est proposé, de supprimer « à proximité des troncs ». Cette proposition d'amendement est soutenue par 3 commissaires et 3 commissaires s'y opposent. La présidente décide de la présenter au Conseil.*

Art.10:Plantations obligatoires.

- *Il s'agit des plantations obligatoires lors de constructions nouvelles. Un conseiller demande si on n'empêche pas avec ce règlement d'avoir des arbres fruitiers. Il lui est répondu qu'il reste encore assez d'espace pour en planter si le propriétaire le désire. Les arbres d'essence majeure sont grands. Les arbres plus grands sont très utiles pour les oiseaux comme repères.*

Discussion générale:

Dans la discussion, il est mentionné qu'il y a aussi une liste noire et que certains arbres qui sont abattus apparemment sans raison en font partie.

Vœu:

Les commissaires comprennent la nécessité de simplifier le système et de renoncer au plan de protection des arbres tel qu'il avait été prévu et pratiqué il y a trente ans, mais demandent qu'il y ait un inventaire des arbres remarquables.

Amendement:

Règlement, art.9 ; suppression de « à proximité des troncs ».

En fin de séance, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis quel que soit le résultat de l'amendement.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'avais une petite question et aimerais savoir si quelqu'un peut me répondre, car je n'ai rien trouvé dans le préavis. Est-ce que des sanctions sont prévues si un arbre, qui est protégé, est abattu sans demande d'autorisation préalable? Car il y a une autorisation, donc si des gens ne la demandent pas et abattent un arbre, quelle attitude aura la Commune?

Réponse de Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Nous allons peut-être aller dans le désordre. Donc répondre en premier à la dernière question à savoir les sanctions administratives. Oui, cela est prévu, il n'y a pas de soucis, c'est prévu par les règlements. Il y a des règles bien précises, il faut faire des demandes d'abattage, si cela n'est pas respecté et bien, effectivement, des sanctions administratives sont prévues et peuvent être appliquées sans problème.

Toujours dans le désordre: le vœu. Effectivement, nous ne sommes pas une très grande Commune et les arbres majeurs sont connus par le Service Espaces verts. Maintenant c'est un peu plus difficile chez les particuliers mais, sans avoir un registre clairement établi, nous avons quand même une bonne vision de l'arborisation que nous avons, ce qui n'empêche pas que nous puissions et que nous devons continuer, voir reprendre une cartographie pour la Commune.

Quant à l'amendement, comme cela a été bien expliqué dans le rapport qui vous a été lu tout-à-l'heure, effectivement c'est une adaptation d'un Règlement cantonal où nous mettons nos prérogatives communales dedans et cela fait partie du Règlement cantonal. Maintenant, cela me paraît évident qu'on ne va pas mettre le feu aux arbres en faisant un feu contre, donc nous ne voyons pas d'inconvénient à accepter cet amendement, c'est juste du bon sens à faire valoir. Merci.

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Monsieur le président, chères et chers Collègues,

L'amendement proposé par notre collègue, lequel entend supprimer "à proximité des troncs" dans la phrase du point 9 "les branchage ne seront pas brûlés à proximité des troncs" qui relève pourtant du bon sens.

Alors certes, les ordonnances de police interdisent les feux et c'est manifestement cela qui a motivé notre collègue pour déposer son amendement. Cela étant, j'en appelle à un minimum

de réalisme et de tolérance et pense qu'il faut, en général, respecter le principe de proportionnalité en évitant les positions extrêmes et exclusives. En interdisant purement et simplement de "brûler des branchages", que ce soit à proximité où à distance des arbres, nous condamnerions d'emblée toutes celles et ceux qui, pour faire une grillade dans la nature, auraient recours à des brindilles et des branches sèches pour faire leurs braises. N'oublions pas qu'ici nous nous préoccupons de la protection des arbres et que, le voulant ou pas, nous n'avons aucun moyen de contrôler ou d'empêcher les gens de faire de petits feux dans la nature pour alimenter leurs barbecues. Nous ne sommes pas en train de légiférer à la place des autorités de police mais bien d'édicter des règlements pour protéger les arbres. Quant à l'argument écologiste en faveur de la protection de l'environnement, j'y suis parfaitement sensible et pense qu'il faut être sérieux et se préoccuper de ce qui est véritablement préoccupant.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je crois qu'il faut replacer les choses dans leur contexte, il ne s'agit pas ici d'interdire les barbecues, il s'agit d'interdire, le cas échéant, de brûler des branchages qui proviennent de travaux de jardin à grande échelle.

Ce n'est pas une question uniquement de Règlement de Police, c'est une question aussi de législation cantonale. Il y a une directive du Canton qui concerne l'incinération des déchets en plein air qui nous dit, entre autre chose, et je cite "L'élimination de déchet naturel par le feu représente une source considérable d'émission polluante ayant un impact sur la qualité de l'air et sur la santé humaine. Le principal polluant émis lors de l'incinération de déchet en plein air est les particules fines (PM-10), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires. Brûler en plein air 50 kilos de broussailles mal séchées émet autant de PM-10 qu'un camion qui parcourt 5'000 km ou encore 30'000 kg d'ordures ménagères éliminées dans une usine d'incinération." Donc encore une fois il ne s'agit pas de brûler quatre brindilles dans un barbecue, il s'agit d'interdire de brûler un certain nombre de branchages qui aurait été coupés en faisant du jardinage.

Je rappelle quand même que le but premier de la politique mise en place par le Canton et la Commune, comme nous le rappelle (je fais un peu de juridisme mais je pense qu'il est important de recadrer les choses) le Règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets, c'est de valoriser les déchets et en l'occurrence les déchets végétaux. Dans ce Règlement il est mentionné et je cite "Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité par leurs détenteurs". Nous avons à Renens la chance d'être une Commune dans laquelle nous avons des passages très réguliers de ramassage de déchets compostables. Donc les branchages importants peuvent tout-à-fait être mis avec le compost et les faire ramasser par les services de voirie et pas les brûler dans son jardin.

Il n'est absolument pas question, avec cet amendement, d'interdire de faire des grillades, il est question d'interdire de brûler, et je me répète, je l'ai dit trois fois mais je pense qu'il est important de le souligner, de brûler des grandes quantités de branchages. C'est juste cela et c'est pour des questions d'environnement, c'est pour des questions de santé publique et une juste valorisation des déchets. Je vous remercie.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Le groupe Parti socialiste avait également parlé de l'amendement et soutiendra l'amendement déposé par M. Alberto Mocchi.

J'allais dire exactement la même chose que M. Alberto Mocchi, donc je vais faire extrêmement court. Le groupe socialiste soutient l'amendement. Merci.

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Quand nous nous sommes réunis en commission on nous a dit que ce règlement date de 30 ans et tout comme les lois, les règlements doivent être revus après 30 ans, pour voir s'il faut changer les choses. A mon avis, je crois qu'il faut aussi revoir ce règlement que vous mentionnez, M. Mocchi, le Règlement cantonal, il faut aussi revoir peut-être le Règlement de Police.

Je voulais juste dire que je pense naturellement au commerce extrêmement florissant du transport aérien en constante croissance, à l'augmentation des tarifs des transports publics qui se répercute inévitablement sur un accroissement du transport privé et à toutes les politiques du logement et de la distribution qui éloignent toujours plus les travailleurs de leurs lieux de travail et toujours plus les sites de production des lieux de leur distribution et de commercialisation.

En vous remerciant, je vous invite donc à rejeter l'amendement du collègue Alberto Mocchi pour que la phrase du point 9 soit maintenue telle quelle.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et informe qu'il va soumettre au vote l'amendement proposé par la Commission en rappelant l'art. 89 du Règlement qui précise que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement: "Suppression de "à proximité des troncs" dans l'art. 9 du Règlement Communal sur la protection des arbres

C'est à la majorité que l'amendement est accepté.

M. le Président demande à Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 51-2014 de la Municipalité du 24 mars 2014,

Où le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte le nouveau règlement communal sur la protection des arbres avec l'amendement suivant à l'art. 9, alinéa 4:

"Les conditions nécessaires à une bonne reprise des plants et des rejets de souche des haies recépées seront garanties. Les branchages ne seront pas brûlés à proximité des troncs. Les tas de branches ou la couche de copeaux issus du déchiquetage des branches ne devront pas empêcher la haie de se rétablir sur toute la surface entretenue. Si nécessaire, la Municipalité pourra exiger la pose d'une clôture provisoire ou des protections individuelles des plants pour permettre à la haie de se rajeunir à l'abri du bétail et de la faune."

C'est à la majorité que les conclusions **amendées** de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Rapport de commission – Préavis N° 52-2014 – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter

M. le Président prie Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 14 avril 2014 à 18h30. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ali Korkmaz, Robert Mulopo, Florian Gruber, Gisèle Martin, Silvio Torriani, Reza Safai, Geneviève Bonzon et Véronique Bovey Diagne, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par MM. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et environnement et Alain Peneveyre, chef du Service Environnement – Maintenance.

M. Dupuis explique que deux séances ont eu lieu avec les habitants du quartier. Ces séances ont permis de préciser certains aspects du projet selon les demandes des habitants. La participation était d'environ 40 personnes lors de la première séance et 25 personnes lors de la deuxième. Il y avait à la fois des parents, des propriétaires de chiens, des voisins, des promeneurs.

La séance de la commission a été précédée d'un parcours destiné à commenter les différents éléments du projet. Puis la commission a tenu séance in situ, ce qui lui a permis de prendre l'entière mesure de l'ambiance arborée du parc.

La commission a tout d'abord parcouru, depuis la Grange de Florissant, le chemin de Broye, le chemin du Martinet, le Chemin de la Roche pour pénétrer dans le parc à son extrémité nord. Elle a ensuite parcouru le parc du nord au sud.

Chemin de Broye et chemin de la Roche : MM. Dupuis et Peneveyre ont montré tout d'abord la situation du parc, bordé de murs de soutènement importants le long du chemin de Broye et du chemin des Clos, puis la relation entre l'école enfantine du chemin de la Roche et le parc et la proximité entre le parc et deux propriétés privées, qui le jouxtent directement.

Il a été confirmé que le petit portail reliant le préau au parc serait maintenu, mais qu'il avait été décidé de ne pas aménager un accès direct public dans le parc depuis le chemin de la Roche. En effet, d'une part le corps enseignant n'est pas favorable à ce qu'un chemin public traverse le préau à cause des dérangements que cela causerait durant les heures d'école. D'autre part, ménager un accès dans le mur de soutènement situé au nord du préau causerait des dommages injustifiables aux deux tilleuls existants de par la différence de niveau entre le chemin de la Roche et l'intérieur du parc. La municipalité constate par ailleurs que la distance permettant de rejoindre l'entrée nord ou l'entrée sud du parc est très faible et ne demande pas de réaliser une entrée supplémentaire dans le parc.

Depuis le chemin de la Roche, la commission s'est rendue à l'entrée sud du parc.

Travaux de réaménagement

Il est expliqué que le muret devant l'entrée sud sera réfectionné et que l'entrée sera pourvue d'une double barrière « en U » disposée en chicanes pour retenir les véhicules et « freiner » la sortie des enfants. Le chemin sera réfectionné avec du tout-venant, sans toucher aux racines des arbres. Le chemin principal de l'entrée sud à l'entrée nord sera pourvu d'un pavé de rive en granit des deux côtés afin de faciliter son entretien.

L'emplacement de l'ancien WC pour chiens, mis hors service il y a quelques années, sera conservé en légère dépression car cet emplacement recueille l'eau excédentaire lors des fortes précipitations. Les murets en maçonnerie le bordant seront simplement supprimés.

Dans la partie nord-est du parc, le chemin sera réfectionné sans pavés de rive. Deux nouveaux luminaires seront installés.

Mobilier

Les bancs seront remplacés par des bancs en bois selon le souhait recueilli auprès des habitants, mais le modèle n'est pas encore arrêté. L'illustration figurant sur les documents distribués n'est qu'indicative. Les lampadaires existants ont été remplacés récemment et donnent satisfaction. Ils ne seront pas changés. Un lampadaire mal placé sera déplacé. Les deux nouveaux luminaires seront du même modèle.

Trois jeux « fitness » seront posés dans la partie nord-est.

La place de jeux existante sera complètement réaménagée. Elle sera aménagée dans un grand rectangle qui sera bordé d'une barrière en bois avec portail de manière à la protéger des chiens. Ainsi, chacun aura sa place. Les jeux seront changés. Un jeu combiné et des balançoires sont prévus. Entre ces installations, l'équipe d'Environnement – Maintenance confectionnera un parcours à l'aide du tronc du sapin blanc tombé accidentellement en février. Le sol sera en copeaux de bois.

Deux tables de pique-nique du même modèle que celles posées à Verdeaux sont prévues une dans la partie nord-est et une au nord de la place de jeux.

Les poubelles seront également remplacées par le modèle utilisé dans la commune, avec un couvercle vert comme dans tous les parcs.

Le pavillon ne sera pas aménagé car le GAF s'est déclaré non intéressé à gérer ce local. Il servira cependant de dépôt pour du matériel pour l'école. Un coffret électrique sera posé

contre la façade, sur suggestion du GAF, pour d'éventuelles manifestations dans le parc. Il sera également utile à l'équipe d'entretien.

Un contact a eu lieu avec une représentante du Service cantonal Immobilier, patrimoine et logistique, Division monuments et sites. Cette spécialiste a conseillé que la barrière donnant sur le chemin de le Clos soit remplacée par une barrière métallique qui sera réalisée dans le style des barrières existantes le long du chemin du Clos.

La place dallée sur le local du transformateur électrique n'est pas du ressort de la commune, mais des SIE. L'étanchéité et l'écoulement doivent être refaits, mais le projet ne prévoit aucun aménagement sur cette place.

La fontaine existante hors service sera remise en état et adaptée en circuit fermé pour éviter une consommation d'eau excessive (= eau non potable). L'écoulement de la fontaine doit être complètement refait.

Une fontaine à boire à bouton pressoir sera installée en plus à proximité du pavillon.

Plantations, abattages, élagages

Une expertise des arbres a été effectuée. Sur cette base, il a été décidé que les abattages seraient réduits au minimum :

- *un frêne commence à pencher du côté du chemin du Clos et sera abattu.*
- *Le sapin blanc, que l'expert avait identifié comme dangereux est déjà tombé.*
- *Les autres arbres seront conservés, y compris le Séquoia côté sud du parc.*
- *Le Catalpa côté sud du parc, partiellement sec, sera conservé car il constitue un refuge pour les insectes et les oiseaux, mais ses grandes branches seront supprimées car elles sont dangereuses.*
- *A l'entrée sud du parc, les deux grands Catalpa sont en mauvais état et remplis de béton (qui était la technique utilisée dans le temps). Ils seront enlevés et remplacés par deux arbres de grande dimension. Lors des séances publiques, une divergence est apparue au sujet de l'espèce à choisir pour cette replantation : divergence entre les tenants de l'existant qui trouvaient adéquat de replanter des Catalpa et d'autres personnes estimant plus important de favoriser la biodiversité en plantant deux chênes. Il est en conséquence demandé aux membres de la commission de se prononcer sur leur préférence entre ces deux espèces.*

Un élagage des ifs existants sera échelonné sur trois ans afin de les régénérer.

Tous les autres végétaux existants seront conservés.

Questions des commissaires

En dehors des heures d'école, notamment les samedis-dimanches et durant les vacances scolaires, est-il envisageable de laisser les portails ouverts afin que le public puisse passer depuis le chemin de la Roche directement dans le parc ?

- *Non, il n'est pas souhaité ouvrir les portails afin de limiter les déprédations.*

Le poste « Arborisation » (15'000.-) inclut-il les élagages et abattages ?

- *Oui.*

Quelle est la part des travaux qui sera effectuée par l'équipe Environnement – Maintenance ?

- *Il est expliqué que des travaux tels que la confection du parcours entre les jeux, la réfection des pavages autour de la fontaine ainsi que les élagages des ifs seront confiés à Environnement – Maintenance, en particulier pour former les apprentis.*

Quand les travaux vont-ils commencer ?

- *Il est prévu que les travaux commencent cet été pour se terminer avant la fin de l'année.*

Pour la place de jeux, la commune a-t-elle entendu parler d'un système qui émet des ultrasons, utilisés pour éviter le rassemblement de jeunes dans certains endroits ?

- *Un commissaire suggère qu'un tel appareil soit par exemple programmé pour fonctionner la nuit, de manière à éviter aussi que les animaux sauvages ne souillent la place de jeux. Les représentants communaux n'ont pas connaissance d'une utilisation de cet appareil dans les places de jeux. Mais ils retiennent que si le système de clôture prévu ne fait pas ses preuves, un tel système pourrait être étudié ultérieurement.*

A-t-il été envisagé de mieux tirer parti de la proximité entre le préau de l'école et le parc, par exemple en liant les deux (Par exemple, il pourrait y avoir des marquages au sol, marelle ou autre, dans le préau qui servirait de complément à la place de jeux du parc, en dehors des heures d'école) ?

- *La réponse est négative : la pratique actuelle est de ne pas aménager les préaux des écoles en places de jeux car ni les enseignants ni les services communaux ne le souhaitent, les enseignants car il est difficile ensuite de gérer les préaux et les services communaux par crainte de dégradations supplémentaires.*

Remarques

Un commissaire trouve que la couleur verte des poubelles communales est particulièrement criarde et propose d'utiliser une teinte plus neutre dans cet environnement naturel, comme par exemple le gris anthracite.

Un commissaire suggère qu'une plaque rappelle l'histoire du parc à l'attention de ses utilisateurs.

Sur le choix de l'essence des arbres de l'entrée sud, il est relevé que le parc est un parc historique avec de grands arbres typiques du 19^{ème} siècle : séquoias, catalpas, ifs. Certes, le parc joue un rôle pour la biodiversité mais il ne s'agit pas d'une forêt. Le catalpa est une essence qui produit en été une floraison spectaculaire qui souligne l'entrée principale du parc, alors que le chêne n'a pas de floraison.

Le modèle de bancs figuré sur les documents distribués est très forestier et il est suggéré de rechercher un banc plus approprié au caractère 19^{ème} siècle du parc.

Délibérations de la commission

La commission émet les recommandations suivantes à l'attention de la Municipalité :

- *Dans le but de respecter le caractère historique du parc, les commissaires, à l'unanimité, choisiraient de replanter deux catalpas de part et d'autre de l'entrée nord. Ils recommandent cependant de planter un chêne à un autre emplacement du parc, par exemple à la place du frêne qui sera abattu, pour favoriser aussi la biodiversité.*

- *Les commissaires recommandent de choisir des bancs ayant un aspect esthétique en accord avec le caractère du parc.*
- *Les commissaires proposent de poser dans le parc une plaquette ou un panneau qui rappelle l'histoire du parc.*
- *Les commissaires sont d'avis que la place située sur le transformateur électrique est potentiellement attractive (coucher du soleil, place mal utilisée aujourd'hui) et proposent d'y installer un jeu d'échecs et un banc.*

La commission espère que ces recommandations seront intégrées dans la réalisation à venir.

En définitive, c'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 52-2014.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de faire un petit retour en arrière. Lors de la séance du Conseil communal de juin 2012, votre Assemblée a décidé de transmettre alors à la Municipalité un postulat intitulé "Soutenons la biodiversité à Renens". Je m'en souviens relativement bien étant donné que j'ai présidé la Commission qui en avait étudié la transmissibilité à la Municipalité. Une commission qui avait proposé de refuser la transmission.

Au cours des débats en plénum, certains avaient relevés, je cite ironiquement "que des commissaires extra-lucides" les avaient convaincus de voter oui au postulat, commission qui avait suggéré de voter non.

Aujourd'hui, nous avons un préavis concernant le Parc Carl Sauter qui peut être mis en lien avec la demande du postulat. Le préavis prévoit l'abattage de deux vieux catalpas qui seront remplacés par des spécimens de la même espèce. Or, le catalpa est une espèce exotique et les spécialistes s'accordent à dire que pour favoriser la biodiversité il est nécessaire de faire appel à des espèces indigènes. Pour ma part, je vais soutenir le préavis en accord avec la position que j'ai adopté il y a deux ans sur le postulat, considérant que la gestion de la biodiversité telle qu'elle est conduite par la Commune me convient mais j'ai un peu plus de peine à comprendre la logique des actions politiques de certains par contre. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Effectivement, Monsieur Ferrini vous avez parfaitement raison et c'est exactement dans cette optique que nous allons mais nous avons toujours des exceptions. Le Parc Carl Sauter en est une magnifique puisque c'est un parc qui ne correspond absolument en rien aux espèces indigènes que l'on trouve par chez nous qui sont le hêtre, le frêne, etc...

C'est plutôt un clin d'œil puisque nos anciens ont planté des catalpas, ont planté des séquoias, ont planté des ifs, il y en a 58 et nous trouvons que c'était un site remarquable. Effectivement nous voulions le maintenir et garder ce coup d'œil qui a été construit avec toute l'histoire du Château de Renens, par rapport à cela, à travers les âges et puis c'était un petit peu pour garder ce témoignage du passé que nous voulions continuer à perdurer avec ces essences. Merci.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission**

En tant qu'auteur du postulat dont M. Ferrini a parlé tout-à-l'heure, je me sentais un peu attaquée donc je souhaitais quand même préciser que, de mon point de vue, il y a d'une part la biodiversité, c'est un élément important que je défends, et puis d'autre part, il y aussi l'histoire, la culture, il y a l'art horticole, il y a les arbres d'agrément et que de mon point de vue, il ne s'agit pas de valeurs contradictoires mais complémentaires. Et c'est dans cette logique là que je défends et mon postulat d'il y a deux ans et les conclusions de la Commission telles qu'elles sont exprimées ici.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Je me suis peut-être un peu mal exprimé M. Dupuis, je ne voulais vous donner un peu vite raison, je ne voulais pas soutenir l'idée selon laquelle nos anciens avaient eu raison de planter des espèces-là. Je voulais juste souligner que si nous voulons effectivement aller dans le sens du postulat, qui avait été accepté par ce Conseil, il fallait alors aller jusqu'au bout de cette idée et de favoriser les espèces indigènes. C'était cela mon idée de départ.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est plus sur la question du catalpa, c'est sur d'autres questions.

Est-ce que l'on pourrait systématiquement dans les préavis d'entretien de parc, de définition de plan de quartier, d'achat ou de vente de terrain, mettre la flèche du nord sur les plans ? Cela améliorerait le confort de lecture et permettrait de comprendre plus rapidement où se trouvent les choses. Merci.

D'autre part, même si cela ne figure pas dans le rapport sur le préavis Sauter, il semble qu'on ait dit en commission que les WC publics de la rue des Clos allaient être remis en état. J'en suis bien content, car à ma connaissance les plus proches sont à Renens-Village, ce n'est pas la porte à côté, ce qui fait que des personnes à mobilité réduite n'osent peut-être pas trop s'attarder dans ce parc ou n'osent pas s'hydrater autant qu'il le faudrait. J'espère qu'on profitera de la réfection pour voir si on peut apporter quelques améliorations, je ne sais pas par exemple si dans leur état avant la fermeture ils étaient accessibles pour les fauteuils roulants.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Concernant l'entretien du Parc, effectivement en tant qu'ancien officier artilleur on mentionne toujours le Nord sur une carte et je veillerai à l'avenir que cela soit fait. Faites-moi confiance. C'est vrai que le Parc Carl Sauter, excusez-moi Mme la Présidente, est un axe nord-sud et puis nous l'avons du sud au nord contrairement à ce que vous avez écrit. Mais s'il y avait eu les flèches, ceci aurait été fait juste.

Concernant les édicules publics, la politique de la Municipalité est d'en mettre un au budget à peu près chaque année pour les refaire. Ainsi, l'année passée il y a eu celui du Village qui a été refait et cette année nous refaisons l'édicule du Chemin des Clos mais qui ne rentre pas dans ce préavis mais par voie budgétaire, il est en cours de rénovation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Véronique Bovey-Diagne de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 52-2014 de la Municipalité du 31 mars 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit cadre de CHF 190'000.- TTC pour entreprendre les travaux d'aménagement et d'entretien du Parc Carl Sauter.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, pour le montant de CHF 190'000.- TTC, sous le compte N° 3620.5060.344 "Parc Sauter - Aménagement et entretien".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Dépôt de préavis – Procédure d'urgence selon art. 36 RCC

- **Préavis N° 53-2014 – Préavis N° 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers – Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)**
Sur proposition du Bureau du Conseil, la Commission du préavis N° 53-2014 sera identique à celle qui a étudié le préavis N° 38-2013

M. le Président ouvre la discussion sur ce dépôt de préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et informe que le préavis N° 53-2014 sera présidé par M. Jacques Berthoud du groupe PLR.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Pascal Golaz, PLR**

Dépôt de postulat intitulé "Fêtes de écoles: Lausanne, Prilly et Renens alors?"

Mesdames et Messieurs,

Comme il l'a été dit, Mme Elodie Golaz Grilli est malheureusement absente ce soir et je dépose donc, en son nom, le postulat suivant ayant pour titre "Fêtes de écoles: Lausanne, Prilly et Renens alors?"

A Renens, le maître mot semble être culture. Nous avons des projets à foison: Musée, Maison des cultures, etc. mais a-t-on pensé un peu à nos plus jeunes habitants? Eux qui voient chaque année leurs copains des communes voisines défiler et s'amuser. Il serait peut-être temps d'y penser ou d'y repenser.

Ce postulat sera bien entendu développé lors du prochain Conseil communal par Mme Elodie Golaz Grilli et je vous remercie de votre attention.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Interpellation intitulée "Des boîtes aux lettres pour les votations dans les quartiers"

Monsieur le Président,

Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

Nous sommes à un peu plus d'une semaine d'une votation fédérale et comme pour chaque votation, tout le monde fait des pronostics, imaginant un petit peu quel sera le pourcentage de oui et de non qui vont se glisser dans l'urne. Mais je pense qu'il y a un pronostic beaucoup plus simple à faire et sur lequel nous aurions beaucoup moins de chance de se tromper, c'est celui du taux de participation.

En effet, le nombre d'électrices et d'électeurs qui s'expriment lors d'une votation varie effectivement un petit peu d'une votation à l'autre mais qui restent toujours singulièrement bas. Ainsi, je me suis amusé à regarder quel était le taux de participation à Renens, et je vous rassure ce n'est pas Renens qui est cancre en la matière. C'est un problème cantonal, voir fédéral, nous avons un taux de participation extrêmement bas d'une manière générale en Suisse, mais à Renens, pour ces quatre dernières votations, vous trouverez tous les chiffres sur le site de l'Etat de Vaud, nous avons eu un taux de participation qui a varié entre 35,1% et un maximum de 49,9%, pour une moyenne de 42%. Cela veut dire, qu'en moyenne, 6 électeurs sur 10 ne se déplacent pas et ne votent pas.

Parmi celles et ceux qui votent, il y a beaucoup de monde qui utilise la boîte aux lettres communale de l'Hôtel-de-Ville et ce jusqu'à quelques minutes avant la fermeture du scrutin. Mes collègues, qui comme moi sont généralement au Bureau de vote de l'Hôtel-de-Ville, voient défiler plusieurs dizaines de personnes entre 09h00 et 11h00 venant déposer, à la dernière minute, leur bulletin de vote. Donc, je me disais qu'afin de faciliter la tâche des électeurs et peut-être faire baisser de quelque pourcent l'abstentionnisme dans notre Commune, que j'aimerais demander à la Municipalité s'il serait envisageable de poser des

boîtes aux lettres de votation dans d'autres quartiers de Renens? Par exemple sur le bâtiment du Centre Technique Communal. Je vous remercie.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Monsieur Mocchi, nous vous remercions de vous préoccuper du taux de participation qui est également une préoccupation de la Municipalité. Alors, nous allons regarder et étudier votre idée.

Il y a quelques conditions à remplir. Lors des votations, le contenu de ces boîtes aux lettres officielles doit être levé par un personnel assermenté. Ceci est géré par le Greffe communal dont le personnel est assermenté. Mais nous allons réfléchir dans quelle mesure ce serait possible et nous vous répondrons après avoir étudié cela.

- **M. Oumar Niang, PS**

- Interpellation intitulée "Le quartier de Florissant attend"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le quartier de Florissant attend. D'ailleurs c'est toute la Commune qui est en train d'attendre, vue l'ampleur médiatique et sensible qu'a pris le projet de densification de ce quartier.

Depuis le rapport de la Commission des pétitions et la prise de position du Conseil le 12 septembre dernier, nous n'avons plus eu de nouvelles du projet de densification du quartier de Florissant.

Sur ce, j'avais deux questions:

- *Quelles informations la Municipalité peut-elle nous donner?*
- *Combien la Municipalité a-t-elle dépensé en tout pour ce projet de densification du quartier de Florissant?*

Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Le projet est à l'étude, il n'y a donc pas de nouveauté par rapport à ce qui avait été présenté à la CUAT. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les pétitionnaires et de leur faire un état des lieux de là où nous nous situons. Ce que nous pouvons dire c'est que nous vous renseignerons quand nous aurons des éléments nouveaux. Ceci devrait se situer durant l'été ou l'automne, mais pas avant.

D'autre part, concernant les montants, je ne les ai pas en tête. La Commune participe en tant que propriétaire, parce qu'elle est propriétaire d'une partie du territoire où est situé l'école, elle finance sa part comme les autres propriétaires, ce n'est pas un très grand montant mais je pourrais vous le donner oralement la prochaine fois.

- **M. Michele Scala, PS**
Interpellation relative au placement à des fins d'assistance (PLAFA)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Un placement forcé d'une personne âgée, une nonagénaire pour être précis, dans le district de Morges s'est déroulé récemment dans un EMS (établissement Médico-social).

Cette situation, relatée par la presse, a généré beaucoup de bruits et a suscité de vives discussions, accompagnées d'amertume et de révolte, parmi les personnes âgées de l'AVIVO de Renens.

La procédure mise en œuvre dans la situation évoquée semble avoir été précipitée, dénuée de concertation, voire extrême.

Certaines conséquences, telles que l'élimination, immédiate et irréversible de certains biens, à haute valeur émotionnelle, sont irréparables.

Le placement à des fins d'assistance (PLAFA) est par « définition une atteinte ou une attaque aux droits fondamentaux de la personne » a dernièrement rappelé le médecin cantonal vaudois.

Si une procédure respectueuse de la dignité de la personne est indispensable, il est essentiel d'informer la population sur ses droits, avant même que celle-ci prenne de l'âge et devienne « fragile », ceci tout particulièrement pour les personnes au bénéfice d'un réseau familial et/ou social restreint.

Deux mesures notamment renforcent la protection de l'adulte et de l'enfant

LE MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE, qui permet à une personne ayant l'exercice des droits civils (majeur et capable de discernement) de charger une personne physique ou morale de lui fournir une assistance personnelle, (de gérer son patrimoine ou de la représenter dans les rapports juridiques avec des tiers au cas où elle deviendrait incapable de discernement).

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES qui permettent à une personne capable de discernement, d'une part, de déterminer les traitements médicaux auxquels elle entend consentir ou non dans le cas où elle deviendrait incapable de discernement et, d'autre part, de désigner une personne physique, (un REPRÉSENTANT THÉRAPEUTIQUE) qui aura la compétence de consentir en son nom à un traitement médical, également dans le cas où elle deviendrait incapable de discernement.

Mes questions sont les suivantes :

- *Des mesures aptes à empêcher de telles erreurs de procédures existent elles dans le district de l'ouest et à Renens en particulier?*
- *Quelles mesures sont simultanément entreprises pour renforcer la protection de l'adulte et de l'enfant ?*
- *L'encouragement de la personne à disposer d'elle-même (art 360 à 373 CC) est-elle promulguée et diffusée concrètement par les offices de Justice de Paix, par l'administration communale et les services sociaux, par exemple, par le biais de Séances d'information et de promotion des mesures permettant à la personne de disposer d'elle-même?*

Je vous remercie pour votre attention

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Compte tenu du nombre de questions que vous avez posées et compte tenu du fait que nous n'avons pas les réponses là, ce soir, je vous propose que l'on vous réponde par écrit et surtout avec l'aide du Service de la Sécurité sociale et des partenaires également.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**
Interpellation relative aux résidents secondaires

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

A la fin de 2006, j'avais déposé une interpellation intitulée "Combien sommes-nous?" qui traitait plus particulièrement des habitants n'ayant pas déposés officiellement leur papier auprès de la Commune et ont le statut d'habitant en résidence secondaire.

Je me souviens, qu'après intervention de la Municipalité, nous avons récupéré, si je puis dire, presque 1 point d'impôt, environ CHF 500'000.-.

J'avais demandé que le nombre de résidents secondaires figure systématiquement dans le rapport de gestion et ma foi, je ne l'ai pas trouvé dans le dernier que nous venons de recevoir. Je ne sais pas pour les autres années, je n'ai pas regardé.

Alors j'interpelle la Municipalité à ce sujet.

- *Qu'en est-il?*
- *Est-ce que la Municipalité entend refaire une campagne auprès de ces résidents secondaires.*

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Merci pour cette intervention. Effectivement, nous avons procédé il y a quelques années à une révision complète de cela et mis en œuvre beaucoup de moyen. C'est un thème traité de concert entre le Service de la population et le Service des finances, je sais que nous avons suivi ce dossier avec attention mais là, vous m'invitez à faire une nouvelle révision de l'état de cela.

Je peux vous dire que j'ai fait quelques sondages tout récemment auprès de personne que je pensais être en résidence secondaire et que le suivi est très bon. Ceci étant, je pense que je peux quand même aller une fois revisiter ce suivi et vous informer lors d'un prochain Conseil tant il est vrai que c'est un thème qui mérite un suivi permanent pour éviter que nous omettions quelques personnes qui pourraient payer des impôts sur la Ville. Je vous répondrai donc lors d'un prochain Conseil et je vous remercie de cette invitation à vérifier cela.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**
Interpellation intitulée "La Municipalité a-t-elle les moyens de contenir et de cadrer la violence gratuite?"

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

1. Introduction

Voilà que la Suisse doit admettre qu'elle est touchée par un nouveau type de violence. Le drame d'Yverdon, ce début 2014, a secoué bon nombre d'entre nous, parents, ados, autorités, forces de l'ordre...

Caroline, 18 ans, Yverdon-les-Bains, que je connais personnellement, m'a expliqué que les jeunes de la région connaissent ceux qui sont susceptibles de commettre des actes violents et gratuits et que pour sa part, elle évite les endroits où ils se rencontrent, rase les murs, regarde par terre ou change de trottoir lorsqu'elle les croise, de peur de se faire agresser. Dans sa ville, elle n'est pas tout à fait tranquille et ne rentre pas seule la nuit, par exemple.

Ce n'est pas une trouillarde, elle n'a aucune couleur ni ambition politique, mais elle a quand même peur quelquefois, dans sa propre ville.

2. Du positif

Le programme de la Confédération Jeunesse et violence a pour but « d'encourager les cantons, les villes et les communes à développer et à tester des pratiques novatrices sous la forme de projets pilotes, afin de générer un gain de connaissances dans le domaine de la prévention de la violence chez les jeunes ». (<http://www.jeunesetviolence.ch>).

J'en retiens que la violence « des jeunes » (perpétrée par une petite minorité de jeunes, mais qui empoisonne la vie de la grande majorité) est reconnue, qu'on en parle de manière objective et qu'on mène des études sur son sujet, et surtout qu'on recherche des solutions, à tous les niveaux, et qu'il y a des budgets pour s'en occuper.

La Ville de Renens fait d'ailleurs partie du programme et a présenté le projet Radio-Renens, une radio par et pour les jeunes, conçue avec l'aide du Service Culture, Jeunesse et Sport, en particulier du Délégué Jeunesse et des infrastructures du CRA. Après le projet pilote de 2013, qui a vu deux semaines organisées avec des jeunes de Tunisie, Radio Renens s'est lancée le 21 février 2014 et conçoit une émission par semaine. Félicitations à tous les participants et à la Municipalité pour cette excellente initiative.

3. Et la violence à Renens ?

Sur le site de l'observatoire de la sécurité, nous lisons : « La jeunesse en général va bien à Renens, seul un groupuscule connu des services de police crée des problèmes ».

Il y a quelques semaines, Adrien, 15 ans, qui était venu faire un tour aux auto-tamponneuses vers la Place du Marché a été agressé un samedi soir par quelques autres jeunes. Après avoir été roué de coups au sol, il a fini sa soirée et sa nuit au CHUV, pas de séquelles physiques heureusement. Il n'était pas de Renens, certains agresseurs non plus, ils ne se connaissaient pas.

Pas d'internet, de réseaux sociaux, pas de préméditation, pas de PolOuest, pas de Délégué Jeunesse, pas de Travailleur social de proximité, pas de Municipal(e), même pas de médias

pour relayer l'affaire, pas de publicité spectaculaire, juste un acte de violence gratuite et heureusement sans conséquences graves.

Adrien l'a échappé belle.

Et Renens aussi.

Les parents ont déposé plainte, l'affaire suit son cours.

4. Interpellation

Au-delà du tapage médiatique et politique que ce thème génère en général, au-delà de la crainte de mauvaise réputation qui retient en général les discussions publiques sur cette question, je pense qu'il est de notre devoir de parler de ce genre d'incidents. Je pense qu'il est de la plus haute importance que nous puissions continuer à affirmer, année après année, que la jeunesse en général va bien à Renens. Et qu'il est prioritaire de prendre toutes les mesures pour que Renens reste une ville conviviale et sûre pour les jeunes.

Je suis d'avis qu'il faut se reposer la question de l'adéquation des moyens de prévention et de gestion mis en œuvre.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Que font la Municipalité, respectivement la PolOuest, pour contenir et encadrer la violence gratuite en général ?*
- Dans le cas de manifestations, en particulier les soirs de fin de semaine, que font la Municipalité, respectivement la PolOuest, pour contenir et encadrer la violence gratuite ?*
- La présence de caméras de surveillance a-t-elle permis d'influencer positivement le phénomène ?*
- La Municipalité, respectivement la PolOuest, estiment-elles qu'il y aurait d'autres actions à entreprendre ? Si oui, lesquelles ?*
- De quelle manière la coordination est-elle établie entre les différentes instances concernées (PolOuest – Délégation jeunesse – Travailleur social de proximité – Observatoire de la sécurité) ? Cette coordination est-elle adéquate ?*
- Lors de manifestations, dans quelle mesure les organisateurs (en l'occurrence M. Bourquin, forain) sont-ils sensibilisés et assurent-ils la sécurité des abords immédiats de leurs installations ?*

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces questions.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Merci Mme Bovey-Diagne pour toutes vos questions. Toutefois, vue la diversité de celles-ci, je pense qu'il m'est difficile de répondre spontanément à vos interrogations. Ces questions interpellent plusieurs services de la Commune, c'est pour cela que je vous propose de vous répondre dans un délai raisonnable.

Je peux toutefois vous apporter quelques informations à savoir justement que c'est l'Observatoire de la Sécurité, l'organe faîtière, qui est chargé en cas de coup dur de coordonner les différents services. Un premier exemple traité a été celui des marginaux qui

étaient sur la Place du Marché à Renens ou encore, nous avons discuté dès la rentrée scolaire 2013-2014 lorsque les écoles nous ont demandé de réagir très rapidement à une demande concernant la sécurité dans les préaux.

En ce qui concerne les caméras, je pense que cela sera dans cette même réponse que nous pourrons vous transmettre ce bilan.

Voilà ce que je peux vous dire pour ce soir. Merci.

D'autre part, je parlais de l'Observatoire de la Sécurité et cela tombe bien. Vous avez tous reçu sur vos places une invitation pour le Forum, je vous le recommande vivement, il aura lieu le mercredi 04 juin 2014, à 19h00 à la Buvette de la Salle de spectacles. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande à tous de bien vouloir revoir l'art. 55 du Règlement du Conseil communal et clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Question relative aux divers rapports mentionnés dans les Communiqués de la Municipalité.

Cette question s'adresse à la Municipalité.

Il y a deux Conseils, donc c'était le Conseil du mois de mars, mon collègue M. Eugène Roscigno avait demandé de pouvoir avoir accès à certains rapports, notamment celui de l'archiviste, de l'Office du logement et d'autres.

La réponse de Mme la Syndique était que vous aviez noté et que vous alliez réfléchir à cela. Alors ma question est: avez-vous réfléchi?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci Monsieur Rohrbach. J'avoue que nous n'y avons pas réfléchi. Voilà, cela arrive, nous vous avons répondu, normalement nous revérifions après sur le procès-verbal et c'est vrai que ce sujet a été oublié. Je vous remercie de nous le remémorer.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Question relative au projet de nouvelle construction Avenir/Saugiaz

Chers collègues,

J'ai une question à poser à la Municipalité.

Il y a quelques semaines ou quelques mois, vous nous avez montré le projet de nouvelle construction qu'il y aurait à l'angle de l'avenue de l'Avenir/Saugiaz en face du collège de Verdeaux et puis, comme il y a ici des personnes qui habitent en contrat de confiance, nous souhaiterions savoir si vous avez des informations quant à la date de commencement des travaux, quand est-ce qu'il y aura la première pelle mécanique? Je pense que vous devez le savoir.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Madame le Conseillère communale,

Je ne peux pas savoir quand il y aura la pelle mécanique parce que c'est un projet privé. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que ce projet privé dépend d'un permis de construire qui n'est pas encore donné. La procédure est en cours, le permis va être décidé en Municipalité mais il y a des oppositions, donc de toute façon il y a en tout cas un délai d'un mois, un mois et demi avant une prochaine pelle mécanique.

- **Mme Sandra Martins,**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Je me permets d'intervenir pour vous annoncer ma démission de l'UDC et mon transfert.

En effet, depuis 3 ans je siège parmi vous dans ce Conseil et j'ai appris beaucoup de choses à propos de la gestion d'une Commune, cela m'intéresse beaucoup.

Toutefois après ce laps de temps, je me suis rendue compte que certaines de mes idées étaient cohérentes avec mon parti, mais que beaucoup d'autres en divergent.

Je m'attendais aussi à plus d'esprit d'équipe au sein du groupe de l'UDC, j'ai été largement déçue !

Ainsi donc, je vous annonce que depuis ce soir, je siège avec le groupe PLR et me réjouis de pouvoir continuer à participer à la vie de la Commune.

Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président souhaite aux membres présents une bonne rentrée dans leur foyer et leur donne rendez-vous le jeudi 19 juin 2014 à 19h00.

Clôture de la séance à 22h23

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet